

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Faciliter l'emploi dans les territoires grâce à une orientation éclairée	J400

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1611-4, L1511-1 et suivants, , L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L 5314-2, L6111-3, L 6121-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L216-11, L443-6, L533-1, L821-1,
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1231-3, L1215-3,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,

- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** le PACTE régional 2019-2022 d'investissement dans les compétences entre la Région Pays de la Loire et l'Etat signé le 18 février 2019 et ses avenants dont sa prolongation pour 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les modifications des règlements d'intervention relatif aux dispositifs « Labellisation et promotion des initiatives des territoires », Fonds Territorial EFOP et de l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant la conventions-type de soutien à l'organisation de salons et forums d'orientation aux organismes publics et aux organismes privés,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Schéma régional des formations sanitaires et social 2023-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP),
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Faciliter l'emploi dans les territoires grâce à une orientation éclairée »

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le parrainage de CERFRANCE ainsi que le montant du parrainage consenti étant précisé que les prestations de publicités correspondantes sont détaillées dans l'annexe 3 de la délibération la commission permanente du 24 avril 2024 relative au Big bang de l'emploi,

D'AUTORISER

La Présidente à signer, avec CERFRANCE, la convention selon la convention type présentée en annexe 4 de la délibération de commission permanente du 24 avril 2024,

D'APPROUVER

la réalisation de prestations de publicité pour NAVAL GROUP pour un montant de 14 400 € TTC,

D'APPROUVER

la convention correspondante présentée en annexe 1

D'AUTORISER

La Présidente à signer la convention avec NAVAL GROUP

D'AUTORISER

la Présidente à procéder aux modifications éventuelles sollicitées par NAVAL GROUP et CERFRANCE dès lors qu'elles ne modifient pas le montant de la participation et la nature des prestations de publicité correspondantes.

D'APPROUVER

le nouveau règlement pour la participation aux frais de transport, hébergement et restauration des candidats, jurés, intervenant et organismes participants à la d'intervention 48ème édition de la compétition des métiers Worldskills, présenté en annexe 2.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 50 000 € pour la participation financière de la Région aux frais engagés par les candidats, jurés, intervenants missionnés et organismes faisant l'avance des frais de ceux-ci, qui se rendront aux événements liés à la compétition des métiers Worldskills à Angers ainsi qu'aux pré-sélections lorsqu'elles sont organisées en établissement.

D'ABROGER

le règlement d'intervention approuvé lors de la Commission permanente du 10 février 2023.

D'APPROUVER

le nouveau règlement d'intervention relatif à la participation financière de la Région pour le déplacement d'établissements de la compétition des métiers Worldskills présenté en annexe 3.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 30 000 € pour la participation financière de la Région aux déplacements d'établissements à la compétition des métiers Worldskills.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 20 000 € (AE) à la CARENE pour le salon TRAJECTOIRE qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2024 à Saint-Nazaire sur une dépense subventionnable de 280 000 € TTC.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 4.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 20 000 € (AE) à CHOLET Agglomération pour le salon CARREFOUR DE L'ORIENTATION, DES METIERS ET DE L'ENTREPRISE 2024 qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2024 à Cholet, sur une dépense subventionnable de 352 682,68 € TTC.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 5.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 20 000 € (AE) à la FEDERATION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE VENDEE pour le salon VENDEE METIERS qui se tiendra LES 16 ET 17 novembre 2024 à Mouilleron le Captif, sur une dépense subventionnable de 249 237 TTC€.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 6.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 10 000 € (AE) à l'association VOTRE METIER DEMAIN pour le salon FESM qui se tiendra 17 et 18 janvier 2025 à Laval, sur une dépense subventionnable de 112 800 € TTC.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 7.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire de 20 500 € à l'association régionale de l'Outil en main pour les objectifs fixés dans la convention de partenariat.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 8.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention de 13 000 € sur un montant subventionnable de 25 000 € TTC à l'association La place des métiers pour son projet « Le monde des métiers » au titre de l'année scolaire 2024-2025.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 9.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 5 000 € (AE) à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS pour mettre en œuvre le dispositif ECL'OR, sur une dépense subventionnable de 22 285 € TTC.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 3 000 € (AE) à FACE 85, pour l'organisation de la 3ème édition des jeux de la diversité, sur une dépense subventionnable de 39 993€ TTC.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 3 100 € (AE) à Communauté d'agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie, pour l'organisation de ce Forum des métiers par le geste, sur une dépense subventionnable de 6 197 € TTC.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D'APPROUVER

l'avenant à la convention 2024 entre la Région et le BTP CFA Pays de la Loire relative au financement de la mission de coordination départementale de la démarche régionale d'accueil des apprenants en situation de handicap en milieu ordinaire de formation et de travail en Loire-Atlantique, présenté en annexe 10.

D'AUTORISER
la Présidente à signer l'avenant.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote dissocié sur le point 1.1 relatif au parrainage au titre du Big Bang de l'emploi :
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Cet élu ne prend pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO.

REÇU le 07/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs